HONORAIRES DE TRANSACTION SUR VENTES

TRANSACTION SUR VENTE D'HABITATION et D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

➤ Forfait Minimum de 8.400 € TTC

Prix de vente net vendeur ≤ 120.000 €

> 121.000 € ≤ Prix de vente net vendeur ≤ 999.999 €

➤ Prix de vente net vendeur > 1.000 000 €

→ 7,20 % TTC

→ 6,00 % TTC

→ 5,00 % TTC

TRANSACTION SUR VENTE DE TERRAIN:

- ➤ Forfait Minimum de 8.400 € TTC
- ➤ Prix de vente net vendeur ≥ 100.000 €

→ 7,20 % TTC

TRANSACTION SUR VENTE DE FONDS DE COMMERCE:

- ➤ Forfait Minimum de 8.400 € TTC
- Prix de vente net vendeur ≥ 70.000 €

→ 12,00 % TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE

> 8,4 % TTC du montant encaissé

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
Entremise / Négociation	60 € TTC	0 € TTC
Visite-constitution du dossier locataire – rédaction de bail	10 € / m ² TTC	10 € / m² TTC
État des Lieux	3 € / m ² TTC	3 € / m ² TTC

HONORAIRES DE LOCATIONS SAISONNIÈRES

➢ Honoraires de gestion : 19,2 % TTC➢ Honoraires de location : 5,8 % TTC

HONORAIRES TTC au 01/01/2025

Taux de TVA en vigueur 20 %